

ont vû l'efficacité de son spécifique.

Il ose se flatter que c'est obliger essentiellement le Public que de lui faire part de cette découverte, & que qui que ce soit qui aura eu assez de confiance en lui pour s'y adresser, en sortira satisfait. Il espère d'autant mieux mériter cette confiance, qu'il ne s'agit ici ni d'opérations même pour les *Hernies* les plus invétérées ni d'aucun remède fatigant ni pernicieux; que ce spécifique ne consiste que dans l'usage d'un doux & agréable Elixir, duquel l'on prend deux petites dozes par jour, & d'un emplâtre, qui tous deux ont la propriété en consolidant les parties, de les retenir & rétablir dans leur lieu naturel, dans moins de deux mois pour les plus anciennes, sans craindre aucune rechute, & dans beaucoup moins de tems pour celles qui sont récentes; d'un régime de vivre convenable, & d'un bandage dont lui seul a le secret.

L'on peut dans le tems de l'usage de cet Elixir vaquer à ses affaires, & les femmes même enceintes peuvent en user sans craindre aucun accident.

Le Sr. Demerouville guérira gratuitement toutes les personnes qui lui produiront un certificat de pauvreté signé des Officiers & du Curé du Lieu de leur résidence.

Sa demeure est à *Virton*, petite Ville dans la Province de *Luxembourg*, chez le Sr. Grandjean le jeune, Marchand.

Toutes personnes qui voudront le consulter sur l'état de leur maladie, pourront lui adresser leurs Lettres franches. Il se fera un devoir de leur répondre avec exactitude.

V. A l'imitation de l'Académie de *Marseille*, qui a adjugé pour sujet du prix qu'elle distribuera, *La Conquête de l'Isle de Minorque*, d'au